

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DUVY

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- Présents 7
- Votants 8

Date de la convocation :
17/11/2010

Délibération N° 27-2010 - séance du 23 Novembre 2010

L'an deux mille dix le vingt trois novembre , le Conseil Municipal de Duvy légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BRÉVIGNON , Maire.

Etaient présents : Yves GAUCHET, Alain LEMOINE, André DALLE, Marie-Laure COMMERE, Claude HERNANDEZ, L. HAVARD

Absents excusés : Eric OBJOIS (pouvoir JP BREVIGNON)
Olivier FADDA (pouvoir C. HERNANDEZ)

Absents : Véronique PIR
Eric Mantel

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance : Yves GAUCHET

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Date d'affichage :
23/11/2010

OBJET : **DELIBERATION APPROUVANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE DUVY**

Le Conseil Municipal,

VU la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU la loi Urbanisme et Habitat (UH) n°2003-590 du 02 juillet 2003 ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.123-1 à L.123-19,
L. 300-2, et R. 123-1 à R. 123-25 ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21 ;

VU la délibération en date du 14 septembre 2004 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur le territoire de la Commune de Duvy et organisant les modalités de concertation avec la population ;

VU le débat sur les orientations du PLU organisé au sein du Conseil Municipal le 06 octobre 2009 ;

VU la délibération en date du 02 mars 2010 arrêtant le projet de PLU ;

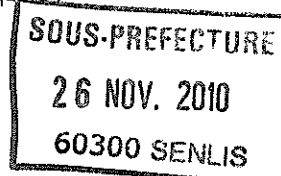
VU la délibération en date du 02 mars 2010 tirant le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 09 février 2010 au 02 mars 2010 sur le projet de PLU ;

VU l'arrêté du Maire en date du 18 mai 2010 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de PLU ;

VU l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 15 juin 2010 au 15 juillet 2010 inclus ;

VU le rapport et les conclusions favorables du Commissaire-Enquêteur suite à ladite enquête ;

VU l'avis de la Chambre d'Agriculture en date du 30 avril 2010 ;



VU les modifications proposées par la commission municipale d'urbanisme à l'issue de la séance de travail du 22 septembre 2010, séance au cours de laquelle ont été étudiés les avis résultant de la Consultation et les observations formulées lors de l'enquête publique ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.123-10 du Code de l'Urbanisme ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, décide :

- ♦ de valider les propositions de la commission municipale d'urbanisme émanant de la séance du 22 septembre 2010 dont le procès verbal est annexé à la présente délibération ;
- ♦ d'approuver le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la Mairie, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture du secrétariat ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires de l'Oise.

Ce Plan Local d'Urbanisme comprend les pièces suivantes :

- un projet de développement et d'aménagement durable,
- un rapport de présentation,
- un règlement et des documents graphiques
- des annexes techniques.

La présente délibération sera affichée en Mairie pendant 1 mois.

Mention en sera faite en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département de l'Oise, conformément aux dispositions de l'article R. 123-24 du Code de l'Urbanisme.

Cette délibération sera exécutoire après accomplissement des mesures de publicité mentionnées ci-avant et dans les conditions prévues par les articles L. 123-12 et R. 123-25 du Code susvisé.

Une copie de cette délibération sera adressée au Préfet du Département de l'Oise.

Vote : Unanimité

Le Maire certifie, en application de l'article L 2131-1 du Code Général Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le 23 novembre 2010, date de sa publication et de son dépôt en Sous-Préfecture de Senlis

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme.,

A DUVY, le 23 Novembre 2010,

Le Maire

Jean-Pierre BREVIGNON

